

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 – 19 H30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi 28 septembre 2026 à 19h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères, Laurence Bousquet, Shany Ravenelle, Sylvie Guévin, Patricia Cordeau, messieurs les conseillers Michel Côté, Sylvain Gagné, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Sébastien Demers, directeur général et greffier.

1. Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Signification de l'avis de convocation

Le greffier confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

30-09-2026

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 septembre 2026 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

31-09-2026

4. Services de télécommunication - autoriser la signature des contrats

CONSIDÉRANT que le Réseau Internet Maskoutain a mis fin à ses activités et que, par conséquent, il y a lieu d'octroyer des contrats de services de télécommunication;

CONSIDÉRANT la proposition de service internet de la compagnie Sogetel;

CONSIDÉRANT la proposition de services pour la location de fibre noire de la compagnie Cooptel datée du 15 septembre 2026;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Michel Côté et résolu :

QUE le conseil accepte la proposition de service internet de la compagnie Sogetel et autorise la signature du contrat;

ET QUE le conseil accepte la proposition de service pour la location de fibre noire de la compagnie Cooptel et autorise la signature du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

32-09-2026

5. Disposition de biens - vente du Ford Econoline E350 2002

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres pour la vente du camion Ford Econoline E350 2002;

CONSIDÉRANT que l'article 28, alinéa 1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville d'aliéner ses biens à titre onéreux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Patricia Cordeau, appuyé par Sylvain Gagné et résolu :

D'entériner la vente du camion Ford Econoline E350 2002 pour un montant de 3 500 \$ à Productions Musique HD s.e.n.c., lequel a présenté la plus haute offre, excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

33-09-2026

6. Dossier CPTAQ n° 453108 - Autorisation de dépôt d'une déclaration d'opposition et de représentation de la Ville

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier n° 453108 relativement à l'exploitation d'une aire d'envol et à l'utilisation d'un chemin d'accès;

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire émise par la Commission dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie est responsable de l'exploitation et de la protection de sa principale source d'approvisionnement en eau potable, située sur le lot 3 516 148, à proximité du chemin d'accès visé par la demande;

CONSIDÉRANT que le lac servant à l'approvisionnement municipal constitue également une source d'approvisionnement en eau pour plusieurs exploitations agricoles situées sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre les documents au moins dix jours avant la date de la rencontre convoquée par la Commission;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier le dépôt de cette déclaration et d'autoriser formellement le directeur général à représenter la Ville dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Michel Côté et résolu :

DE RATIFIER le dépôt, effectué le 26 septembre 2026, de la déclaration de la Ville de Saint-Pie dans le dossier n° 453108 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

D'AUTORISER monsieur Sébastien Demers, directeur général, à représenter la Ville de Saint-Pie auprès de la Commission dans le cadre du dossier n° 453108, notamment lors de toute rencontre, audience ou conférence tenue relativement à ce dossier;

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Commission afin qu'elle soit versée au dossier n° 453108.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

34-09-2026

7. Période de questions et levée de la séance

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Shany Ravenelle, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

QUE la séance soit levée à 19h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers